

Amis Cyclistes,

Les Randonneurs Cyclos de l'Anjou ont le plaisir de vous inviter à la 20^{ème} édition des « 24 HEURES d'ANGERS » qui auront lieu les 18 et 19 mai 2024. Il s'agit d'une randonnée ouverte à tous les amoureux du vélo (licenciés ou non, sans distinction de fédération).

Le règlement est simple : il suffit de boucler en totalité le parcours de 415 km dont une partie se déroulera en peloton sous la conduite des capitaines de route des R.C.A. qui adopteront une allure modérée afin que le groupe garde son homogénéité. Par contre, à 4 reprises, la vitesse sera laissée libre sur une vingtaine de km, ce qui permettra à chacun de rouler selon son propre désir. Dans ce cas, la seule obligation consistera à rejoindre le lieu de contrôle suivant au plus tard à l'heure prévue sur le parcours ci-joint. Un éclairage fixe avant et arrière constamment en état de marche et un gilet réflectorisant réglementaire seront exigés au départ, sinon la participation aux « 24 HEURES » sera refusée. Le port du casque est vivement conseillé.

Déroulement des « 24 HEURES » : rendez-vous de tous les engagés dès 14 h 15 le samedi 18 mai 2024 à la Salle du Vélodrome, rue Montesquieu à ANGERS.

Chaque participant recevra une carte de route. Un dîner sera servi le samedi soir à RUILLE-SUR-LOIR (72). Un ravitaillement aura lieu en cours de nuit à LA BOSSE (41) et à LA VILLE-AUX-CLERCS (41) ; vous prendrez un petit-déjeuner le dimanche matin à RUILLE-SUR-LOIR (72) et un pique-nique vous sera distribué à CRÉ-SUR-LOIR (72) le dimanche midi.

Un véhicule se chargera d'emporter sur ces 4 points votre ravitaillement personnel (à prévoir) et les vêtements nécessaires pour rouler la nuit. Le tout devra être rassemblé dans un sac de sport (ou une petite valise) étiqueté(e) à votre nom, à apporter à 14 h 15 avant le départ. Le véhicule prévu n'est pas une voiture balai et ne sera pas équipé pour ramener à ANGERS les participants éventuellement victimes d'une défaillance. Soyez donc bien entraînés.

À l'arrivée, un vin d'honneur sera servi, au cours duquel un trophée sera attribué (*photo ; hauteur réelle 54 cm*). Les membres d'un club (affilié à la Fédération Française de Cyclo Tourisme ou FFVélo) qui auront effectué les « 24 HEURES » apporteront à leur club des points déterminés ainsi :

- 1 point pour les hommes
- 2 points pour les dames et les demoiselles.

Le total des points sera multiplié par un coefficient tenant compte de la distance du siège de chaque club à ANGERS :

- 1 pour une distance inférieure à 10 km,
- 1,1 pour une distance comprise entre 11 et 20 km,
- 1,2 pour une distance comprise entre 21 et 30 km,
- 1,3 pour une distance comprise entre 31 et 40 km, ...etc...

Pour un club donné, ces points s'ajouteront à ceux apportés par les membres de ce club qui auront effectué les « 13 HEURES ». C'est ce total qui déterminera le club gagnant du trophée. En cas d'égalité de points, le trophée sera attribué au club dont l'âge moyen des participants sera le plus faible. Le trophée ne sera jamais attribué définitivement. Il sera remis en jeu à chaque nouvelle édition des « 24 HEURES d'ANGERS » par les Randonneurs Cyclos de l'Anjou.



N.B. : Le club organisateur ne participera pas à l'attribution du trophée. Pour tous renseignements complémentaires concernant les « 24 HEURES d'ANGERS », s'adresser à :

Jean-Claude CHABIRAND
13, Rue de l'Aumônerie
49080 BOUCHEMAINE
tél : 06 62 34 15 79
e-mail : jc.chabirand@free.fr

Site internet du club : <https://rc-anjou-asso.fr>